



MAIRIE  
DE

**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

12230

ARRETE N° V 2023-122

**PORTANT REGLEMENTATION  
DE LA CIRCULATION**

**18 ROUTE DE TREVES**

Nous, Claude VIDAL  
Maire de SAINT JEAN DU BRUEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande de l'entreprise SARL CROS-GACHE PHILIPPE datant du 14 décembre 2023,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant la pose d'un échafaudage afin d'assurer la sécurité des usagers et des riverains au 18 route de Trèves,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** L'entreprise SARL CROS-GACHE PHILIPPE, est autorisée à faire installer ponctuellement sur le trottoir un échafaudage.  
De fait, la circulation sera momentanément perturbée.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera valable du 8 janvier au 19 janvier 2024.

**ARTICLE 3 :** L'entreprise SARL CROS-GACHE PHILIPPE se chargera de mettre en place les panneaux de signalisation (panneaux travaux..., balisage, ...). Elle devra également assurer la sécurité de tous les usagers (véhicules et piétons, ...).

**ARTICLE 4 :** La chaussée et ses abords seront restitués en l'état conformément à l'existant.

**ARTICLE 5 :** La gêne occasionnée devra être réduite au maximum.

**ARTICLE 6 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Maire de St Jean du Bruel sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Jean du Bruel, le 20 décembre 2023.

Le Maire,

Claude VIDAL



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Claude Vidal', is written over the printed name.